La Municipalité de Saint-Apollinaire
11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0
Tél. : 418 881-3996 Fax : 418 881-4152
www.st-apollinaire.com

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 177, rue des Tulipes (lot 5 536 782)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le 1er mars 2021 à 18 h 30, en huis clos et par visioconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Réduire la marge de recul avant secondaire pour l'implantation d'un garage détaché dans la cour avant secondaire.
- Installer le système de climatisation sous la terrasse du bâtiment principal en cour avant avec écran visuel.

Norme du Règlement de zonage no 590-2007 (art. 5.2 tableau 9)	**Marge avant secondaire projeté**	**Dérogation demandée**
Cour avant secondaire à condition de ne pas empiéter plus de 50 % la marge de recul prescrite pour le bâtiment principal, sans jamais être implanté à moins de 3 mètres de la ligne avant.	2 m	1 m
Norme du Règlement de zonage no 590-2007 (article 8.1 tableau 19)	**Emplacement projeté**	**Dérogation demandée**
3. Appareil de climatisation ou de chauffage, thermopompe : - Cour avant et cour avant secondaire : Non autorisé sauf s'il est intégré temporairement à la partie fenêtrée du mur avant.	Cour avant	Autoriser le système de climatisation en cour avant sous la terrasse.

Conformément à l'Arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure autre que référendaire qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil municipal, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du 11 au 24 février 2021. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit sur cette demande de dérogation mineure et nous les faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de cet avis, à Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, au 11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0 ou transmettre un courriel à l'adresse suivante : cathy.bergeron@st-apollinaire.com.

Donné à Saint-Apollinaire le 11 février 2021.

Martine Couture

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie, le 11 février 2021, à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Apollinaire le 11 février 2021.

Martine Couture

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 177, rue des Tulipes (lot 5 536 782)

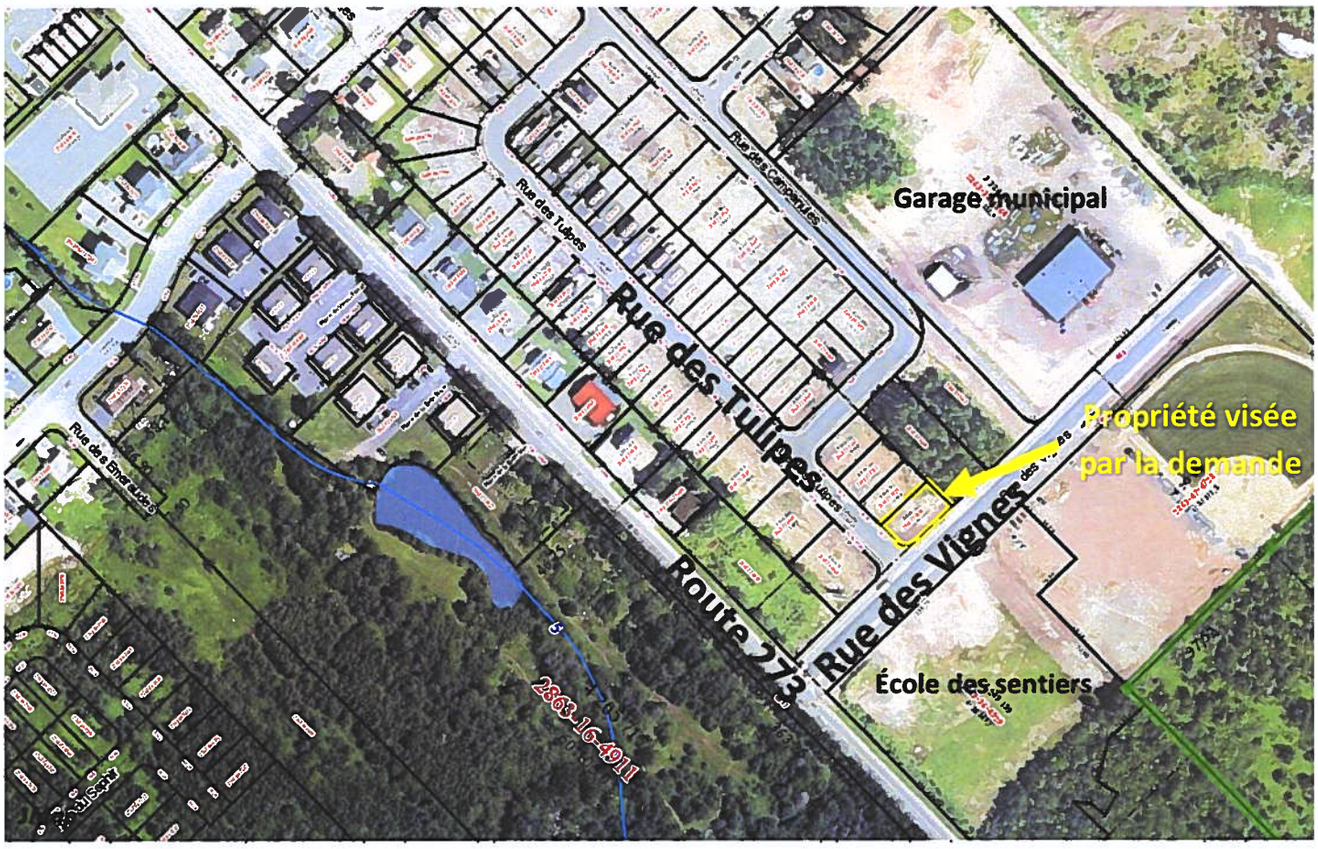

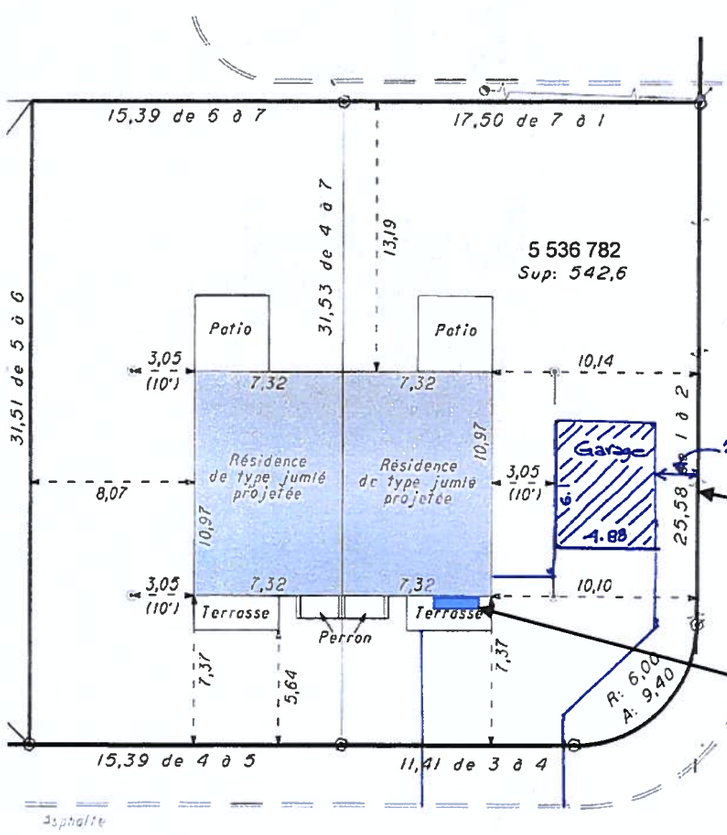

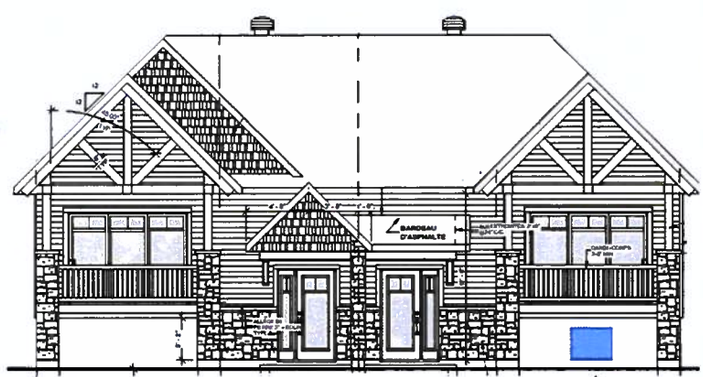

Marge de recul avant secondaire minimale demandée pour le garage détaché projeté : 2 m

Emplacement demandé pour le système de climatisation